



ACADEMIE DES SCIENCES.

Séance du 4 mars 1839.

PHYSIOLOGIE.—Influence des couleurs vertes sur le caillot

M. John Robinson, secrétaire de la société royale d'Edimbourg, écrit à M. Arago pour lui faire part d'un fait qui lui paraît digne d'être mentionné. Un jeune médecin ayant saigné un malade, reçut le sang dans une soucoupe de porcelaine, et lorsqu'il renversa le caillot sur une assiette, il fut étonné de voir que le sang ne se coagula pas.

Le jeune médecin dit à M. Robinson que ce n'était pas la première fois que ce phénomène se présentait à son observation, et que chaque fois qu'il s'était servi d'un vase où il y avait des couleurs vertes, il en avait vu l'empreinte en vermeil sur la surface du caillot.

PHYSIQUE DU GLOBE.—Tremblement de terre de la Martinique.

Le tremblement de terre, dont les effets ont été si funestes à la Martinique, diffère non seulement par son extrême violence, mais en outre par quelques-unes de ses circonstances, des phénomènes de même nature, qui ont lieu chaque année dans l'archipel des Antilles. On l'a éprouvé au mois de janvier, tandis que c'est presque toujours pendant l'hiver, dans la saison des grandes perturbations atmosphériques, que surviennent ces effrayants orages.

A cette occasion M. Moreau de Jonnés, qui a longuement habité et observé ces contrées, communique à l'Académie quelques faits dignes d'un certain intérêt; nous allons reproduire plusieurs de ces citations.

La grille en fer de l'hôpital nouvellement posée à Fort Royal, a été arrachée verticalement des pierres de taille, où elle était scellée, et elle a été lancée à distance. M. Arago cite à ce sujet un fait analogue, car un mat qui se trouvait fixé en terre fut, lors d'un tremblement de terre au Pérou, arraché presque perpendiculairement, puisque le trou fut trouvé après sans avoir été sensiblement déformé.

Pour expliquer la destruction d'une ville de fond en comble en un instant, on a cherché la cause de cette grande catastrophe dans les volcans de l'île dont M. Moreau de Jonnés a parlé. Un instant on a même cru à un moment que les montagnes, où s'élevaient leurs cratères, étaient couronnées de flammes. Mais ce bruit s'est trouvé sans fondement; néanmoins on s'est alarmé sur la situation de Fort-Royal. Le gisement de la ville sur un terrain volcanique, au pied de grands reliefs, qui ont la même origine, et dans l'aire d'action du plus puissant des six volcans éteints dont les hautes projections ont formé l'île de la Martinique, n'a rien de plus inquiétant pour la population, que la situation des 500 autres villes de l'archipel des Antilles; car, de la Ténifé jusqu'à Cuba, toutes sont construites sur des terrains volcaniques, dont il moule les reliefs et suit les contours.

L'épaisseur des couches de terre végétale, dans les cratères des montagnes, l'élévation des laves de leurs conques, et les longues générations d'arbres qui se sont succédés dans les forêts, dont les anciens foyers sont environnés, tout concourt à prouver que l'extinction des volcans de l'île remonte à une très-haute antiquité.

On ne pouvait donc, d'après M. Moreau de Jonnés, admettre l'opinion de ceux qui considèrent le tremblement de terre du 11 janvier dernier comme un phénomène volcanique, résultant de l'activité des anciens foyers de la Martinique, et ayant pour centre d'action la montagne Pelée ou les pitons du Carbet.

Tout porte à croire, au contraire, qu'il appartient à une cause beaucoup plus récente et pour ainsi dire récente. En effet, on sait déjà que les oscillations du sol sont tout à fait différentes de celles des Petites Antilles dont les points extrêmes sont à une distance de plus de 200 lieues. Le choc dont la violence a détruit la ville de Fort-Royal, se s'est propagé uniquement dans ces îles; il s'est étendu à plus de 20 lieues, en dehors de leur chaîne, à travers les eaux de l'Océan, et n'a éprouvé au vent de la Martinique, plusieurs heures avant de découvrir les hautes montagnes, c'est-à-dire lorsqu'il naviguait dans une mer dont la profondeur est incommensurable.

Une violente secousse a été ressentie aussi à Demerary le 11 janvier.

IL N'Y AURA NI GUERRE NI REPUBLIQUE.

Un des grands moyens employés pour influencer les élections dans le sens de la politique du 15 avril, a été la crainte de la république et d'une guerre générale. Il est possible que l'on mette encore en œuvre ce triste expédient pour intimider la nouvelle majorité de la chambre et jeter l'inquiétude dans l'opinion. Nous devons prémunir les esprits contre ce genre de peur, car il n'a travers les trop longs suspens le mouvement par lequel la France doit sortir de la situation pénible qu'on lui a faite.

Nous n'avons cessé de le répéter depuis dix ans, la république est impossible en France, plus impossible aujourd'hui qu'elle ne l'a jamais.

La république a eu, après les journées de juillet, les seules chances qu'elle ait obtenues. Plus de roi, ni de garde nationale; le peuple maître de la place publique et des Tuileries, Lafayette à l'hôtel de Ville, et pourtant elle n'a pu aboutir. C'est qu'elle n'était que dans quelques esprits abstraits, sans influence sur les masses et antipathiques à la classe moyenne.

La garde nationale, qui est la propriété armée, ne veut pas de la république; elle l'a repoussée en décembre 1830, anéantie en juin et en avril. L'anarchie a trouvé un tombeau à Lyon, son dernier refuge.

La propriété et l'industrie ne sont pas républicaines. Quatre millions de gardes nationaux armés forment le rempart imposant de l'ordre et des lois.

L'armée, encore commandée par des généraux de l'empire et de la restauration, animés d'un même esprit, n'est pas davantage dans des idées de république. Elle a montré contre l'anarchie et l'émeute le même dévouement et les mêmes antipathies que la garde nationale. Toute armée disciplinée est monarchique de sa nature.

La combinaison de la propriété armée et de la force militaire est une garantie contre la possibilité d'un mouvement dans un sens républicain. A la moindre tentative d'incommensurables légions de gardes nationaux et trois cents mille soldats seraient là pour dire: On ne passe pas! Et la république ne passerait pas.

La république n'a point de chefs; quelques écrivains, quelques vieillards, treize débris de 93, ne peuvent former la tête d'un parti. Elle n'a également qu'un très-petit nombre de soldats. Si chaque commune a son républicain, tout le reste de la population veut l'ordre et la sécurité.

Rien n'est plus impopulaire en France que les idées républicaines. On frapperait facilement une émeute aujourd'hui contre des républicains.

Quiconque prétend que ce principe et cette forme de gouvernement sont possibles dans ce pays, ne connaît pas la France.

La crainte d'une guerre politique, d'une guerre générale est tout aussi chimérique.

Il en a été, après juillet 1830, de la guerre comme de la république. On pouvait la craindre; elle était dans les probabilités et les éventualités de la révolution; elle n'a pas eu lieu; personne n'a voulu la faire.

Pourquoi cela? Parce que la révolution ne s'est pas faite dans le sens de la conquête et de la propagande.

Parce que la France de juillet est divisée en partis, et que la guerre n'est possible qu'avec l'union à l'intérieur et l'appui de la volonté générale.

Parce que en commençant par la France, les finances de tous les états de l'Europe sont obérées, et que la guerre exigerait de nouveaux impôts qu'on ne peut établir.

Parce que les esprits se sont tournés au commerce, à l'industrie, aux chemins de fer, aux améliorations matérielles, toutes choses qui les portent à mépriser la paix.

Parce que sous le rapport de l'esprit public, de la prospérité financière, du crédit, de la situation morale, tous les grands états de l'Europe sont dans l'impossibilité de sortir de leur état. Selon le mot d'un homme d'état, de tous les pays, la France est encore le moins malade.

tration de ses ressources, l'union de tous les intérêts, afin que l'on sache bien en Europe qu'elle pourra faire ce qu'elle voudra, et qu'on ne l'humiliât pas impunément. L'impossibilité de la guerre résulte de la situation même. Faible par ses divisions, impuissant par ses prodigalités et sa mauvaise administration, le monopole met la France dans l'état où l'Europe peut désirer qu'elle soit. Le but de la guerre est donc atteint sans combats.

Les crâmes jetées dans les esprits sont une nouvelle rouerie dont personne ne sera dupe. L'Europe au repos regarde et attend; la France souffre et espère. Le mouvement se fait sans violence à travers les crises ministérielles et parlementaires; tout se dénouera par la réforme, dans laquelle il n'y a ni guerre, ni république.

(Gazette de France)

EXTRAITS DIVERS.

—Il est aujourd'hui positivement arrêté que S. A. I. le grand duc Alexandre de Russie viendra visiter l'Angleterre à la fin du mois d'avril. On prépare avec la plus grande magnificence l'hôtel de l'ambassade de Russie, Ashburham House, afin de le rendre digne de recevoir convenablement l'hôte illustre qui est attendu.

MALLES-POSTES.—Un appareil des plus ingénieux vient d'être construit par ordre du gouvernement, sur le chemin de fer de Londres à Liverpool, pour échanger les sacs contenant les lettres transportées par les malles-postes, sans arrêter ou retarder en rien le service des voitures à vapeur. Les sacs des lettres sont pris et remis, quel que soit le degré de rapidité avec lequel un train voyage; de cette manière les correspondances se font plus activement, et l'on évite les accidents sérieux qui se renouvelaient fréquemment sous l'ancien système adopté pour l'échange des sacs.

M. O'CONNELL A LONDRES.—Les précurseurs de Londres ont offert un dîner à M. O'Connell dans Highbury-Baro-Tavern, en commémoration de l'établissement de cette société à Londres; 900 convives avaient pris part au banquet, la galerie fourmillait de dames. A son entrée dans la salle, M. O'Connell est accueilli par d'unanimes applaudissements; on l'invite à présider le banquet. Au dessert, M. O'Connell propose un toast à la reine et prononce le discours suivant: "Je ne doute pas, messieurs, que chacun de vous ne s'associe avec joie au toast que j'ai l'honneur de vous proposer. S. M. la reine se trouve dans une position toute spéciale. Chaque souverain de sa famille a été le chef d'un parti, plutôt que le premier magistrat d'un peuple grand et glorieux. Jusqu'à présent, la maison de Brunswick s'était prononcée en faveur d'un parti politique contre un autre parti politique. "Dien merci, des temps meilleurs sont enfin arrivés. Le trône d'Angleterre est occupé aujourd'hui par une jeune et intéressante personne dont la conduite politique s'est distinguée jusqu'à présent par une impartialité aussi franche que noble et digne. Elle n'a point fait acception de secte, de parti ou de croyance. Elle n'a point considéré son autorité comme limitée par la mer, elle a jeté un coup-d'œil de commissionnaire sur les malheureux laborieux de l'Irlande. J'espère que cette illustre princesse régnera longtemps sur la Grande-Bretagne, et qu'elle pourra ainsi arriver au terme de la carrière illustre où elle est si noblement entrée." Ce toast est accueilli par les applaudissements de l'assemblée.

M. Fitzgerald propose un toast en l'honneur de M. O'Connell, le père des précurseurs et le libérateur de l'Irlande. Il espère que M. O'Connell vivra assez longtemps pour voir tous ses vœux réalisés.

DESCENDANTS DES STUARTS.—Dans la soirée de mardi dernier deux étrangers, accompagnés de lord Lovat, descendant de l'impériale de la diligence d'Inverness, et entrèrent dans le Star-Hotel. Ils étaient entièrement vêtus du costume des Highlanders et richement habillés. Ils étaient de haute stature et de formes athlétiques, portant d'épaisses moustaches et de gros favoris. Ces deux Ecossais sont des rejetons de la race infortunée des Stuarts; l'un est Charles Stuart, petit-fils du dernier prétendant de cette famille à la couronne d'Angleterre. Après avoir dîné dans notre ville, ils sont repartis pour Edimbourg par la voiture publique. Ils paraissent parfaitement accoutumés au climat de ce pays, car, malgré la rigueur de la saison, ils portent le phibeg (jupon court) et les bas d'Écosse. Ces étrangers ont excité la plus vive attention dans notre ville.

LES TROIS PIGEONS.—Il y a quelques jours, un constable arrêta deux jeunes gens en état de vagabondage et, en les fouillant, il trouva trois pigeons vivants dans la poche du plus âgé. Bien certainement ces animaux avaient été volés, mais comment parvenir à découvrir leur véritable et légitime propriétaire, comment convaincre par conséquent les prévenus du délit qu'ils avaient dû commettre? Le constable eut l'heureuse idée de lâcher un des pigeons après avoir attaché à l'une de ses ailes un petit billet ainsi conçu: "Si vous venez à la maison de détention de Mile-End road, vous trouverez mes deux compagnons."

Quelques heures s'étaient à peine écoulées, qu'un taplin accourait tout essoufflé à l'adresse indiquée, emportant avec lui le pigeon que le constable venait de lâcher et qui s'était empressé de regagner la demeure de son maître, comme s'il eût compris qu'il s'agissait de la vie de ses deux camarades. Le vol ayant été commis à l'aide d'escalade, les prévenus seront jugés aux prochaines assises à Old-Bailey.

ANECDOTE D'UN CHIEN.

—On lit dans un journal anglais: Samedi dernier M. Roberts, boucher de Tradewan, revenant du marché de Llansyllin, essaya de traverser le gué de Goddin; mais les eaux étaient plus élevées que de coutume, le jour commençait à baisser. Arrivé au milieu de la rivière, M. Roberts tomba de cheval et se noya. Son chien, qui ne l'avait pas quitté un seul instant pendant tout le jour, se mit à nager aussitôt dans l'endroit même où il était tombé, et quand son cadavre reparut sur la surface de l'eau, il le saisit par le collet de son habit et l'entraîna du côté du rivage. Le lendemain matin des paysans aperçurent ce fidèle et intelligent animal, assis dans la rivière et grelottant de froid, élevant au-dessus de l'eau la tête de son vieux maître, comme pour l'empêcher de se noyer. Il paraît qu'il avait passé la nuit entière dans cette position."

STATUE D'ASSASSINAT CONTRE MADAME VESTRIS.

—(Extrait du Courier.) Le public ne ressentira pas moins de surprise que d'indignation en apprenant les détails qui viennent de nous être communiqués. Un parent de M. Oxberly, artiste dramatique, entendit hier en passant dans la rue deux matelots qui s'entretenaient en termes très-violents, au sujet de madame Vestris. Pendant qu'il suivait avec la plus grande attention tous les mouvements de ces deux hommes, ils s'arrêtèrent et en firent un tirait une lettre de sa poche. M. Oxberly crut devoir lui l'arracher et la porter immédiatement à M. Charles Mathews, au théâtre Olympique. Cette lettre était adressée à un M. Jackson, et contenait la révélation d'un complot diabolique ourdi contre la vie de madame Vestris.

Elle était signée par deux personnes qui se réjouissaient d'avance de la défiguration pour toujours de leur pays, et elle se terminait en annonçant que le paquet qui devait accomplir leur vengeance lui serait porté le lendemain par la compagnie des distributeurs à domicile.

Cette lettre fut montrée à sir Frédéric Roe, qui prétendit ainsi que quelques autres personnes que c'était une mauvaise plaisanterie; mais ce matin, au moment où Mme Vestris arrivait au théâtre, elle trouva un paquet à son adresse qui avait été apporté par un agent de la compagnie dont il était fait mention dans la lettre. Ce paquet fut porté à sir F. Roe; l'enveloppe en fut défilée avec beaucoup de précaution et l'on trouva qu'elle recouvrait une petite boîte en acajou avec diverses inscriptions telles que: "de la part d'un ami; ouvrez vous-même; ce côté de la boîte doit être tenu en dessous," etc. La boîte fut reportée au théâtre où un officier de police de Bow-Street (après s'être mis à l'abri des effets d'une explosion) en brisa le couvercle inférieur au moyen d'une pince de fer. Le secret fut alors divulgué. Si le couvercle eût été enlevé par le haut, une affreuse mutilation, la mort neut-être en aurait été la suite. Cette machine infernale est, dit-on, très ingénieusement construite; elle contient des mèches préparées, des cordons, du papier fulminant et un paquet de poudre; le tout arrangé de manière à produire une explosion des plus terribles, si le complot n'eût pas été miraculeusement découvert.

Par suite de la tentative commise contre Madame Vestris, on a affiché hier pendant la soirée, à la porte du théâtre Olympique et dans les lieux voisins, une pancarte au nom de la police qui promet 100 liv. st. de récompense pour la découverte des auteurs de la machine infernale adressée à cette actrice; 20 liv. st. seront données à quiconque mettra la police sur la voie ne cette découverte; 80 liv. st. seront ajoutées dans le cas où les prévenus seront condamnés.

MARIAGE DISPROPORTIONNE.—Un mariage très extraordinaire vient d'être célébré à l'église de Whalley, entre M. Whalley, cordonnier de profession, et miss J. Dewhurst. Le mari a six pieds de haut, et sa femme trente pouces. Quoique âgée de 30 ans, miss J. Dewhurst ne pesait que 62 livres.

UN PRETENDANT.

—On lit dans le Morning Advertiser: "Hier a été amené au bureau de police d'Hatton Garden un individu trouvé ivre mort dans la rue et incapable de se conduire. Il se nomme Georges Guelph; c'est un bel homme, grand, robuste, et qui ressemble d'une manière extraordinaire au feu roi Georges IV.

Le constable a déclaré l'avoir trouvé sur le pavé de la rue dans un état complot d'ivresse, et lui avoir demandé son nom, qu'il a dit être Georges Guelph, roi Georges IV.

M. Bennett, le magistrat, lui ayant demandé ce qu'il avait à dire: "Rien, votre honneur, sinon qu'ayant appris hier la mort de mon enfant, j'ai bu un coup de tier pour ouyer mon chagrin.

M. Bennett.—Vous allez payer un schelling d'amende et vous serez renvoyé.

Le prisonnier (jetant un schelling sur le bureau).—Je desire demander un conseil à votre honneur.

M. Bennett.—Je ne suis pas ici pour vous donner des conseils.

Le prisonnier.—Mais je suis dominé par l'électricité et porté malgré moi d'un lieu à un autre.

M. Bennett.—Que voulez-vous dire?

Le prisonnier.—Que l'on m'a communiqué l'électricité, et que je ne puis m'en débarrasser. Veuillez bien lire cette lettre. (Il lui présente une lettre.) C'est moi qui l'ai écrite à lord Brougham.

Cette lettre n'a pas été lue à haute voix, mais nous apprenons que Georges Guelph réclame le trône d'Angleterre et sollicite l'intervention de lord Brougham pour faire reconnaître ses droits à la couronne.

M. Bennett.—Avez-vous quelques amis à Londres?

Le prisonnier.—Non, votre honneur, j'ai une femme à Stamford, dans le Lincolnshire, mais nous avons été séparés. Je puis vous assurer que tout ce que contient ma lettre est vrai.

M. Bennett.—Avez-vous du travail?

Le prisonnier.—Je suis employé depuis quelque temps chez M. Clark, à Towerhill.

M. Bennett.—Alois je vous conseille de retourner à vos occupations et d'observer à l'avenir la tempérance. Vous serez délivré de toute cette électricité dont vous vous plaignez, et vous deviendrez un homme respectable. Je vous conseille aussi de ne plus penser à tout ce que vous avez écrit dans votre lettre.

Le prisonnier n'a rien répliqué, mais il est sorti du tribunal d'un air de dignité en exprimant sa détermination d'aller consulter lord Brougham sur des affaires particulières.

—DOUANES ALLEMANDES.—Nous avons reçu hier soir le texte du traité de commerce conclu entre S. M. le roi de Prusse, chef de l'union des douanes allemandes, et le roi de Hollande. Aux termes de ce traité, la Hollande entre définitivement dans l'union des douanes allemandes. Il porte la date du 21 janvier 1839, et restera en vigueur jusqu'en l'année 1841. Il établit une liberté de commerce pleine et entière entre la Hollande et les états de l'Union des douanes, et fixe la base sur laquelle un chemin de fer entre la Prusse et la Hollande pourra être entrepris.

FRANCE.—On écrit de Marseille, 6 mars:

—Avant-hier, à Saint-Lazare, une cinquantaine de compagnons du devoir ont assili, avec ce courage qui les caractérise, deux ouvriers coupables d'ignorer leur top, et leur ont porté des coups terribles; ces cinquante individus, dans cette lutte facile et trop inégale, ont fait preuve, non pas de la bravoure, mais de l'atroce cruauté des assassins. Sans danger, sans provocation, ils ont renversé, foncé aux pieds ces deux malheureux; des coups de poing, de couteau, de pierres, leur ont été prodigués avec une frénésie sauvage; quand on leur a arraché des mains les victimes, elles étaient couvertes de sang, meurtries, et l'une d'elles avait la main pendante et les doigts presque coupés. Il a fallu les porter à l'hôpital. Ces actes, d'une cruauté de sang froid, devraient exciter une indignation universelle contre ces stupides compagnons qui, au dix-neuvième siècle, dans une ville civilisée, se font une gloire ridicule d'observer des règlements dignes d'un siècle sauvage de l'Amérique, et se croient tenus en conscience d'assommer un malheureux qui, au lieu d'être loué, sera dévoré."

—Un marin du stationnaire, à Brest, a eu les deux bras emportés en faisant le salut au débarquement du prince de Joinville.

UN TESTAMENT AVALE.

—Un événement singulier vient d'avoir lieu à Saint-Etienne de Baygorry. Un vieux pasteur, âgé de soixante-seize ans, se présente chez M. Harismendy, notaire, pour prendre communication d'un testament fait par sa défunte femme, il y a quelques années. Après s'être convaincu que les dispositions de ce testament n'étaient pas en sa faveur, il se jette sur le notaire, lui arrache l'acte, le déchire, et en avale les morceaux, à l'exception d'un seul. On accourt aux cris du respectable M. Harismendy, vieillard octogénaire. On arrête le vieux pasteur, qui couvrait, et s'étonne néanmoins d'être mis à la disposition de la gendarmerie, qui a conduit ce criminel d'un nouveau genre à Saint-Palais.

—LIVRES MIS A L'INDEX.—Par différents décrets de la congrégation de l'Index et du Saint-Office, publiés le 14 janvier et approuvés par Sa Sainteté, les ouvrages suivants ont été mis à l'Index des livres défendus: La Chute d'un Ange, épisode de M. Alphonse de Lamartine; Vie de Grégoire VII., par Vidailan; Du renouvellement de l'ancienne philosophie, par le comte Mamiani de la Rovere; Nouvelles poésies du même; La vie de Jésus-Christ, ouvrage critique du docteur Strauss; Miroir du Christianisme primitif, tiré des écrits des premiers Pères de l'Eglise; Examen de la méthode d'enseignement de la religion pratique, par Graser; Divinité ou le principe de l'unique vraie forme de l'éducation de l'homme, par le même; Avis sur la méthode d'enseignement du même; Relations de l'enseignement élémentaire et de la politique, du même; Élévation de l'état ecclésiastique à la dignité, du même; Doctrine de la croyance catholique par Aelterfeldt. Ces huit derniers ouvrages sont en allemand.

—M. le général Lallemand, membre de la chambre des pairs, est mort le 8 mars, à l'âge de 65 ans.

—L'Europe a été saisie le 9 mars, à la poste et dans ses bureaux.

STATUAIRE.—M. Colas a trouvé le moyen d'appliquer à la statuaire un procédé analogue à celui de M. Daguerre, puisqu'il est entièrement mécanique, c'est d'avoir pour ainsi dire un calque de la nature. Par ce procédé magnifique, la Vénus de Milo, par exemple, ce chef-d'œuvre de l'art, est reproduit identiquement dans toutes ses dimensions, depuis la grandeur originale de la statue jusqu'à la statuette de trois pieds, jusqu'aux figurines de deux pouces, d'un pouce, de six lignes même; et cela en marbre, en pierre, en ivoire, en bois, en alliage, en porphyre, en agate, en lapis, etc. Le procédé de M. Colas met en œuvre les corps les plus durs comme les plus tendres, et ses copies de statues et de bas-reliefs sont tellement parfaites que les imperceptibles altérations du marbre usé par le temps y trouvent reproduites exactement. Cette étonnante découverte doit opérer une révolution complète dans l'architecture moderne.

COLOSSE DE LA PLACE DE LA BASTILLE.—On lit dans le National: Hier matin, à dix heures, le chariot portant le chapiteau de la colonne élevée sur la place de la Bastille est sorti des ateliers de fonderie du faubourg du Roule.

Ce chapiteau, d'ordre corinthien mitigé, a 10 pieds de hauteur et environ 18 pieds de largeur dans sa partie supérieure.

Coulé d'un seul jet, il pèse, suivant M. Sayer, 23 milliers; le chariot lui-même pesant 10 milliers, c'était une masse de 33,000 qu'il s'agissait de faire rouler jusqu'à la Bastille, c'est à dire à plus d'une lieue du point du départ.

Quatorze chevaux d'un seul trait étaient attelés sur cette masse; puis parallèlement aux chevaux, était un long câble sur lequel s'étaient attelés une foule d'ouvriers et de passants.

Comme le chariot était beaucoup trop étroit, et qu'on avait placé l'extrémité du chapiteau en haut, ce qui élevait considérablement le centre de gravité, on craignait avec raison que des accidents graves n'arrivassent sur la route: rien de grave heureusement n'est arrivé.

A trois heures et demie, le chariot s'arrêtait en face de la rue de la Paix; le cheval qui était dans les brancards ayant été trop meurtri par les secousses, il a fallu le changer.

A 5 heures, on franchissait le boulevard des Italiens.

A 6 heures, arrivé au milieu du boulevard Poissonnière, une des brides de fer s'était rompue, il a fallu quelque temps pour la remplacer.

A 7 heures, on franchissait la descente de la Porte Saint Denis, le boulevard et la rapide montée de la Porte Saint-Martin presque au trot, et en chantant la Marseillaise.

Vers le château d'eau, le limonier étant tombé raide, force a été de le changer.

Enfin, à 8 heures, le char arrivait sur la place de la Bastille dans le chantier de la Colonne, aux applaudissements de 20 mille citoyens qui chantaient, les uns la Marseillaise, les autres le Chant du Départ.

Jamais une telle pièce en bronze n'avait été coulée d'un seul jet. Il est bien fâcheux que le porte-faux sur le chariot, et les innombrables secousses causées par les inégalités du pavage aient courbé l'astragale, déchiré une feuille d'acanthé, enfin causé plusieurs déchirures du haut en bas, larges chacune de près d'un pouce. Par ce fait, ce bel ouvrage aura besoin d'être ajusté, et, nous le craignons, perdra de son prix comme ouvrage d'art.

Nous devons ajouter qu'arrivé sur la place de la Bastille, la foule s'est divisée en différents groupes qui ont parcouru les boulevards en chantant la Marseillaise, précédés de drapeaux et de torches. Ces groupes ont circulé jusqu'à 9 heures sans rencontrer d'obstacle et se sont enfin dispersés.

FLAGELLATION D'UN SOLDAT.—On lit dans la Chronique de Douvres:

—Lundi matin, à sept heures et demie, un jeune soldat du 43<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère, nommé James Edes, n'ayant que quatorze mois de service, a été amené sur la place d'armes de Douvres pour y recevoir 900 coups de fouet, peine à laquelle il avait été condamné par une cour martiale pour avoir frappé un caporal. Le patient a subi son châtiment avec beaucoup de courage et d'énergie; mais sens l'ayant abandonné vers la fin de l'exécution et quand ses épaules étaient toutes ruisselantes de sang, un chirurgien lui a-tôté le poulx et a décidé qu'il avait encore assez de force pour supporter le complément de la peine. Après que les 900 coups lui ont été donnés, le pauvre malheureux, entièrement épuisé, a été remis aux mains de ses camarades et transporté à l'hôpital. L'exécution terminée, MM. les officiers sont retournés à leur quartier pour déjeuner; mais plusieurs d'entre eux, encore sous l'impression de cette scène de boucherie, n'ont pu toucher à un seul aliment. Cinq soldats ont été emmenés de la place de l'exécution, en état de défaillance. De telles barbaries ne servent qu'à exciter l'indignation du peuple et à l'engager à demander d'une commune voix à la législation de mettre un terme à cette pratique brutale qui ne peut que vivre.

ment affecter le moral des pauvres soldats qui sont malheureusement obligés d'en être les témoins."

—La jeune due de Rovigo s'est battu en duel dans la forêt de Saint Germain, et a reçu un coup d'épée qui lui a traversé un poulmon. On n'a pu le ramener à Paris.

ESPAGNE.—On écrit des frontières, les mars: "L'arrivée de Barcelonne, où j'ai vu enterrer les blessés de l'affaire d'Amer. L'affaire a été grave et long temps douteuse; pour la décider, le baron de Meer et son état major ont dû monter à l'assaut à la tête des troupes. Aussi un grand nombre d'officiers ont péri et d'autres sont gravement blessés. Un aide-de-camp de Meer est en danger de mort. Hier est décédé le colonel anglais Evans.

—Van Halen est venu à Valence, après avoir réprimé une révolte d'un de ses bataillons à Murvedro; sur 150 séditieux il en a fait fusiller 23.

—On assure qu'Alaix s'est nommé lui-même capitaine-général de la Catalogne, et qu'il menace de venir prendre la place du baron de Meer."

—La faction de Dimas avec quelques chevaux s'étant approchée d'Orgaz (à quatre lieues de Tolède et dix lieues de Madrid) les miliciens nationaux sortirent de la ville et poursuivirent les rebelles jusqu'à un pont où se repliant tout à coup les factieux les chargèrent avec des forces supérieures, les mirent en déroute, leur tuèrent 50 hommes, tant miliciens que paysans, et prirent possession du bourg.

(El Correo Nacional.)

—Instruit de ce qui passait à Estella, l'Espartero avait cru d'abord le moment favorable pour attaquer. Mais il était revenu bien vite sur cette résolution, et il avait jugé devoir reprendre son rôle d'observation toute passive en face de l'armée royale. En attendant l'heure d'en venir aux mains, il se signale par d'incroyables rigueurs. Non seulement il veut forcer la ville de Pampelune à lui livrer une somme de 20,000 piastres fortes et un million de rations, mais encore il a banni de la ville trois cents familles distinguées et a confisqué tous leurs biens. Cette mesure inique, écrit on de la frontière, a soulevé contre lui toutes les classes de la population.

HANOVRE.—La Gazette de Hanovre donne, dans son numéro du cinq mars, le rescrit royal adressé à l'Assemblée générale des Etats, par lequel S. M. proroge l'Assemblée. Ce rescrit est ainsi conçu: "Plusieurs membres de la seconde chambre des Etats, convoqués par nous pour le 15 mars dernier, ne s'étant point présentés, et cela sans excuse préalable, et d'autres, après avoir rendu de propos délibéré impossible le commencement des travaux, ayant donné leur démission et cessé d'être membres de l'Assemblée par leur absence obstinée ou par leur refus de reconnaître la constitution de 1819, en sorte que la seconde chambre des Etats n'est pas en nombre suffisant pour pouvoir adopter des résolutions valables, nous avons jugé à propos de proroger notre fidèle assemblée des Etats, d'autant plus que la réunion prolongée des députés qui se sont montrés fidèles à leur mandat, grèverait le pays de dépenses injustifiables, tandis que notre sollicitude paternelle tend, au contraire, à lui épargner tout inutiles.

En conséquence, il sera procédé aux élections pour remplacer les députés démissionnaires et absents.

HANOVRE, 2 mars 1839. F. BERNST-AUGUSTE.

Signé Baron DE SCHEELE. Onsnabruck, (Hanovre), 26 février.—Dans le courant du mois dernier, cent habitants de notre ville ont refusé de payer l'impôt. Leurs meubles ont été saisis et mis en vente. Ils ont été rachetés en grande partie par les propriétaires.

—On annonce comme positive la prochaine dissolution de l'armée d'observation réunie sur les frontières de Belgique. Elle y est, en effet, bien inutile, car à quoi servent des témoins pour un duel qui ne doit pas avoir lieu? (Sentinelle.)

SUEDE.—On écrit de Stockholm (Suède), le 21 février:

—Dans aucun pays, peut-être, l'instruction des affaires criminelles ne se fait avec plus de lenteur qu'en Suède. Aussi, commençant-on déjà à élever aux yeux nous l'activité et le zèle de la police de Stockholm, parce qu'elle a présenté ces jours-ci au chancelier de la justice son rapport définitif sur les émeutes qui ensanglantèrent notre capitale dans le mois de juin et de juillet dernier, peu de temps après la visite que l'empereur Nicolas fit à notre roi. Mais quel ne fut pas l'étonnement du public lorsqu'il apprit le surlendemain que le chancelier avait cassé cette instruction et avait destitué et remplacé le chef et tous les autres magistrats de la police qui l'avaient faite.

En effet, jamais on n'a vu une instruction plus imparfaite, les principaux faits étaient passés sous silence. Un grand nombre de personnes qui auraient pu donner des renseignements utiles n'avaient pas été entendues; la plupart des gens de police, témoins oculaires des désordres, n'avaient pas fait leur rapport. Le cadavre d'un homme habillé comme un matelot, qui commandait les rebelles, et qui fut tué par les troupes de ligne au moment où il se mit en devoir de leur lancer une grande pierre, avait disparu, et rien n'attestait que la police eût fait la moindre démarche pour apprendre quel était cet individu. Le nombre des habitants tués par la force armée n'avait pas été constaté; enfin, il manquait au dossier une relation circonstanciée des troubles, si nécessaire pour éclairer les juges.

masse eût été mise par un seul sentiment et une même ame."

**SERBIE.**—Voici les principales dispositions de la nouvelle constitution de la Serbie, qui devait être promulguée par une assemblée nationale convoquée pour le 12 (24) février.

Le pouvoir législatif réside dans le conseil du souverain, qui se compose de dix sept membres, y compris le président. Le pouvoir exécutif appartient au souverain, qui l'exerce par ses quatre ministres de l'intérieur, des finances, de la justice et des affaires étrangères. Le pouvoir judiciaire est exercé par des juges inamovibles, savoir: 1° par dix sept tribunaux d'arrondissement dont les membres seront nommés par le gouvernement; 2° par un tribunal d'appel établi dans la ville où siègera le gouvernement.

L'initiative des lois appartient au souverain et à son conseil. Le droit de propriété est garanti, ainsi que le droit des personnes. La confiscation et les droits féodaux sont abolis. Tous les sujets contribuent aux charges publiques dans la proportion de leur fortune. Les droits se trouvent ainsi garantis. En ce qui concerne les droits politiques des Serbiens, il est réservé à l'avenir de les établir. On veut attendre qu'ils soient capables de les exercer.

On s'occupe, en ce moment, du choix des membres qui devront composer le conseil du souverain. Aussitôt que ce conseil sera constitué, il sera chargé de travailler à l'organisation des autorités centrales et provinciales.

La France vient de nommer un agent diplomatique en Serbie, dans la personne de M. Ducloux, qui avait été jusqu'à présent consul à Jassy.

(Gazette d'Augsbourg.)

**SYRIE.**—Beyrouth, 19 janvier.—Une insurrection vient d'éclater parmi les peuples qui demeurent au nord de Horan. Trois mille insurgés sont sous les armes: on croit qu'ils ont reçu des armes de Constantinople et de Bagdad. Ibrahim pacha est parti d'Alep pour Homs, pour y lever des troupes et pour être prêt à marcher contre Damas, dans le cas où cette ville voudrait aussi se soulever.

(Gaz. d'Augsbourg.)

**ROME.**—L'incendie qui a éclaté à Rome, au palais de Venise, hôtel de l'ambassade d'Autriche, a détruit en grande partie cet ancien édifice, espèce de château fort bâti dans le xve siècle. Le feu a duré depuis six heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi.

**UNIVERSITÉ DE KIEW.**—Les nouvelles de St-Petersbourg du 20 février confirment la suspension pour un an de l'Université de Kiew. Les étudiants qui n'ont pas été compris dans l'enquête concernant les troubles survenus dans les gouvernements occidentaux pourront continuer leurs études dans une autre Université.

**UNIVERSITÉ DE KASAN.**—L'empereur Nicolas a prescrit l'établissement d'une chaire de persan à l'Université de Kasan; l'étude de cette langue est rendue obligatoire pour les officiers des armes spéciales.

**ALGER.**—Une lettre d'Alger rapporte qu'on y a découvert une inscription qui fait cesser toute incertitude sur le passé de cette ville. Il en résulterait qu'Alger a été bâtie sur les ruines de l'ancienne Icosie.

**EGYPTE. ALEXANDRIE, 5 février.**—On croit que le pacha restera absent jusqu'à la saison des pluies et ne reviendra qu'à la fin du mois de juin. Le gouvernement a publié quelques fragments d'une lettre du consul général de la Grèce, Toutza, contenant des renseignements sur les richesses que l'on a déjà découvertes et que l'on découvre encore dans le Sennar. Huit mille quintaux de gomme ont déjà été envoyés en Egypte et l'on espère que cet envoi sera suivi d'un autre aussi considérable. On a trouvé de l'argent dans les mines du Fezzan et l'on compte sur une exploitation abondante.

**ÉTATS ROMAINS.**—L'esprit des applications scientifiques aux arts industriels et agricoles s'étend chaque jour d'avantage en Italie. Plusieurs villes de l'Etat romain viennent d'établir des sociétés d'agriculture et de fermes-modèles. Un établissement de ce genre s'organise maintenant à Ravenna. M. Matteucci, dont la réputation est fondée sur d'importantes découvertes dans les sciences naturelles, est appelé à y donner un cours de physique et de chimie appliquées à l'agriculture et aux arts industriels.

**PEROU.**—On écrit de Lima: "Je vous ai mandé, ces jours derniers, que les Chiliens s'étaient empressés de fuir à l'approche du général Santa-Cruz, qui n'a pu arriver ici que plus de 24 heures après leur départ."

C'est dans le département de la Libertad, au nord de Lima, que les troupes chiliennes vont continuer à exercer leurs déprédations. Leur chef, le général Bulnes, s'écriait en évacuant Lima: "Je m'éloigne, mais le Pérou ne se relèvera pas de dix ans!"

L'armée chilienne ne fait plus la guerre telle que la conçoivent les peuples civilisés. Après avoir saccagé le pal, elle s'est livrée, en se retirant, à tous les excès imaginables. Santa-Cruz n'est venu qu'avec 6,000 hommes, ayant laissé une partie de ses troupes à plus de 100 lieues de Lima.

Il est clair que le Chili ne veut ni combattre ni faire la paix; ce qu'il veut, c'est la ruine du commerce du Pérou, et par conséquent celle des étrangers; lesquels ont leurs intérêts liés de telle sorte à ceux des habitants, que les exactions commises contre ceux-ci atteignent naturellement les autres.

Les gouvernements d'Europe, la France et l'Angleterre surtout, ne peuvent pas sans exposer leurs nationaux à d'énormes préjudices, tolérer plus longtemps un pareil état de choses.

**MARTINIQUE.**—Extrait d'une lettre de Saint-Pierre (Martinique), du 24 janvier.—Notre terreur n'est pas encore dissipée; depuis le funeste événement du 11 courant, la terre a encore tremblé quatre fois, et les sinistres secousses ont jeté toute la population dans la plus cruelle anxiété. Les pertes causées par le premier tremblement peuvent s'élever à près de dix millions. De toutes parts on travaille à relever les usines et les sucreries pour sauver la récolte. Enfin, le courage ne manque pas; mais il faut que la métropole vienne à notre aide par le dérèglement, car si, après un tel malheur, l'avisement des prix du sucre continue, les infortunés habitants de la Martinique ne pourront plus se relever.

## QUEBEC: JEUDI, 2 MAI, 1839.

Les journaux de New-York de vendredi sont d'une stérilité sans exemple en fait de nouvelles.

Quarante passagers avaient déjà engagé leur passage à bord du *Liverpool*, sur son prochain voyage de New-York à Liverpool. Parmi eux se trouvait l'honorable Daniel Webster qu'on a dit devoir être chargé de la mission spéciale en Angleterre.

La corvette anglaise la *Modeste*, qui attendait, à-t-on dit, à Norfolk (Virginie) des dépêches du ministre anglais à Washington, a fait voile de là pour la Bermuda le 23 avril.

**BERMUDE.**—La législature de cette île s'est réunie le 12 mars, après une courte vacance. On voit par le discours du gouverneur que dans cette colonie, comme dans celles du golfe Saint-Laurent,

le conseil vient d'être divisé en deux, l'un législatif, l'autre exécutif.

**HALIFAX (Nouvelle-Ecosse), 20 avril.**—L'*Hercules*, de 74 canons, capitaine E. Bernard, est arrivé de Kingston (Jamaïque) mercredi dernier, après un passage de 24 jours, avec 1 major, 4 capitaines, 6 lieutenants, 1 enseigne, 1 quartier-maître, 1 chirurgien, 1 aide-chirurgien, 5 sous-officiers, et 364 soldats du 37e régiment.

Lorsque l'*Hercules* est parti de la Jamaïque, on attendait de jour en jour les frégates la *Pique* et le *Vernon* qui devaient ramener le 8e régiment à Halifax.

**SAINT-JEAN (Nouveau-Brunswick), 24 avril.**—Le vaisseau de S. M. le *Crocodile*, lieutenant Polwhele, est arrivé la nuit dernière d'Halifax, avec une partie du 69e régiment à bord.

Les écuries, le hangar et une partie des magasins de l'honorable W. Morris à Perth (Haut-Canada) ont été consumés par le feu le mardi de la semaine dernière. On estime la perte à £500. La propriété n'était point assurée. On a eu beaucoup de peine à sauver l'habitation de M. Morris, le bureau de la poste et les autres bâtiments adjoints.

Les bateaux à vapeur ont commencé leurs voyages entre Kingston et Bytown, sur le canal du Rideau.

Il n'y a rien de décidé encore dans la législature du Haut-Canada sur la question des réserves du clergé; sur une motion d'amendement dans l'assemblée, proposant d'appliquer les revenus provenant de cette source à l'éducation, la division a été de 22 contre 18; sur une autre motion proposant de les appliquer aux besoins généraux du pays, elle a été de 23 contre 19.

Parmi les personnes qui sont parties de Lachine mardi dernier, pour la Baie d'Hudson, se trouvent MM. George Simpson, gouverneur des territoires de la Compagnie, George Keith, Robert Cowie, Adam Thom, et Mme Thom. On sait que M. Thom est nommé magistrat à l'établissement de Rupert's Land.

Il se fait des préparatifs pour un grand bal que les officiers militaires vont donner le 7 de ce mois aux habitants de Montréal et des environs.

(Correspondance de Montréal de la Gazette de Québec.)

Montréal, lundi, 29 avril 1839.

"Depuis plus de trois semaines nous avons un temps d'été, moins la chaleur. La végétation n'est pas avancée à raison du froid et de la fréquence des vents du nord. Presque tous les jardins sont ensemenés; le blé n'est pas encore tout semé, car dans certains endroits la terre était trop gelée pour la charrue. Les habitants se plaignent du froid qui a empêchés de faire cette année autant de sucre d'étable qu'à l'ordinaire; on admet généralement qu'il s'en est fait un tiers de moins que dans les années communes. Ce sucre se vend sur le marché dix sous la livre; les années précédentes on l'avait le printemps à bien meilleur marché. Les dernières nouvelles de la Jamaïque le tiendront sans doute en hausse."

(D'un autre correspondant.)

"Montréal, lundi soir, 29 avril. "Il n'a rien transpiré de plus concernant le vol de la malle du Haut-Canada. Plusieurs de nos marchands craignent qu'il n'y ait eu beaucoup d'argent dans cette malle. Un d'eux, M. Charles Bowman, a reçu par la malle suivante des moitié de billets d'un montant considérable, qu'on avait envoyées de cette manière pour plus grande sûreté. Les autres moitié étaient dans la malle volée, de sorte que dans leur état divisé, ces billets ne sont d'aucune valeur pour l'un ni pour l'autre."

"Le capitaine Comeau, de la police, est revenu hier de Burlington, où il a été conduit un nommé Johnson, avec plusieurs *alias*. Le prisonnier, convaincu de faux dans les Etats, a passé un mois ou deux dans notre prison. Le gouvernement américain l'a réclamé, et le nôtre, agissant d'après les principes qui devraient régler la conduite de deux nations en temps de paix, a tenu le prisonnier sous bonne garde, et l'a non seulement livré, au moment même où le gouvernement américain venait de refuser l'extradition du meurtrier Holmes, mais fait conduire à plus de cent milles au-delà de la frontière, à ses propres frais."

"Le temps est froid depuis quelques jours. Les poëtes ont été de nouveau mis en réquisition. Quelques habitants des environs ont fini de semer, et beaucoup d'autres ont presque fini."

"Le Canada est arrivé de bonne heure ce matin. Il ne part aucun bateau pour Québec aujourd'hui. Le *British America*, je crois, partira demain."

"Montréal, mardi 30 avril, midi. "Pendant la dernière partie de cette nuit, il y a eu ce qu'on pourrait appeler une tempête. Mais le vent s'est modéré ce matin, et depuis lors il a plu par intervalles."

"A 10 heures ce matin, lorsque les chariots ont laissé Saint-Jean, le bateau à vapeur n'était pas encore arrivé, et la *Princesse Victoria* n'a conséquemment pas apporté la malle. On attribue ce retard à l'ouragan de la nuit dernière."

"4 heures.—La malle n'est pas encore arrivée. On n'a rien de plus du Haut-Canada concernant le vol de la malle."

**POSTSCRIPTUM.**—2 heures 1/2.—Nous recevons par le *Canada* le *Morning Courier* d'hier, et des épreuves de celui d'aujourd'hui, avec la lettre suivante d'un de nos correspondants:

Montréal, 1er mai 1839.

"Le *Charlevoix* est arrivé à 6 heures ce matin et doit repartir ce soir à 8 heures."

"Le *Saint-George* est arrivé hier de son hivernage."

"La malle de New-York de dimanche est arrivée aujourd'hui, mais n'a rien apporté de nouveau."

Le *Kingston Chronicle* publie la déposition faite devant le grand jury du district de Midland, maintenant en session, par Maxwell Greenwood, le jeune homme qui conduisait la malle qui a été volée.

Le vol a été commis jeudi dernier, à 7 heures et demie du soir, dans une petite pèlerine à 13 milles et demi en-deçà de Kingston. Les brigands étaient au nombre de trois, dont deux détournèrent le cheval et lièrent le jeune homme pendant que le troisième lui présentait un fusil. En l'arrêtant, ils firent un tel vacarme qu'il crut qu'ils étaient une vingtaine. Celui qui l'a attaché paraissait fort agité et ses mains tremblaient beaucoup. Un des trois dit: "Je sais où porter la malle," et ajouta: "Voici Johnson," un autre dit: "Mon nom est Johnson." Sur l'observation de Greenwood que ce n'était pas Johnson, qu'il connaissait de vue? "N'importe, répliqua le voleur, dites que mon nom est Johnson."

Ils demandèrent ensuite: Quelle nouvelle? et s'il devait être pendu beaucoup de Yankees à Kingston? Après avoir mis le sac sur le dos du cheval, ils l'emmenèrent vers la rivière. Celui qui prit la malle, et qui jusqu'alors avait gardé le silence et s'était tenu à quelque distance de Greenwood, lui dit en partant: "Vous pouvez dire que Johnson a rattrapé la malle."

Les voleurs s'embarquèrent dans une chaloupe

qui était près de là, et on les vit gagner le rivage américain.

Le *Brookville Statesman* dit que Johnson avait été vu la semaine précédente à l'entrée de Jones-Creek, environ neuf milles de Brookville, avec cinq hommes armés, dans une chaloupe.

Le bill relatif aux réserves du clergé a été passé par l'Assemblée du Haut-Canada, et envoyé au conseil législatif.

Une circulaire de sir George Arthur, du 20 avril, exprime sa désapprobation de la conduite de ceux qui tirent sur le bateau à vapeur américain *United States*, pendant qu'il montait la rivière, et recommande aux magistrats de veiller à ce que de pareilles agressions ne se renouvellent pas.

M. Hunter, le dernier des prisonniers politiques détenus dans la prison de cette ville, fut libéré lundi l'après-midi, sous caution.

Il a été lancé mardi soir, du chantier de M. George Black, un beau navire, nommé le *Glennou*.

Hier matin, du chantier de M. John Munn, une barque du port de 700 tonneaux.

Ce matin, du chantier de M. T. Oliver, un navire de 600 tonneaux, nommé l'*Indépendance*, et de celui de M. Nicholson, un autre navire d'environ 600 tonneaux.

Une superbe goëlette de pilote, bâtie à l'Isle d'Orléans, a été lancée lundi matin, et a reçu de M. et Mme Tanguay, ses parrain et marraine, le nom de *Royal Victoria*. La construction de cette goëlette fait honneur au constructeur, M. David Morin, charpentier, car tous s'accordent à dire qu'elle sera la plus fine voilière du fleuve. Les propriétaires sont les Messieurs suivants, tous pilotes:

Messieurs L. Tremblay, P. Langlois, P. Gourdeau, M. Bonchard, — Cinq-Mars, — Simard, G. Lachance, — Smith, F. Gourdeau, F. Bernier, P. Laprise, Isaac Forbes.

Nous prions ceux de nos abonnés de cette ville qui démentent de nous envoyer leur nouvelle adresse.

## BANQUE DE QUEBEC.

**AVIS.**—Un dividende de trois pour cent, sur le montant du fonds capital, a été déclaré et sera payable, à la Banque, dès et après le 1er JUILLET prochain.

Par ordre du Bureau, NOAH FREER, caissier.

Québec, 1er mai 1839.

## CHIRURGIE ET OBSTÉTRIE.

**AVIS.**—Le cours de leçons sur l'art obstétrique commencera le 15 du courant, à l'Hôpital de la Marine, et le cours sur les principes et la pratique de la Chirurgie commencera aussitôt qu'une classe sera formée.

Prix d'admission pour chaque cours \$2 10s.

Hôpital de la Marine, 1er mai 1839.

## AVIS.

Une société qui existait entre ROBERT FROSTE, THOMAS FROSTE et JOSEPH FROSTE, sous les noms et raisons de ROBERT FROSTE & Co. à Montréal, THOMAS FROSTE & Co. à Québec, et JOSEPH FROSTE & Co. à Liverpool, expire aujourd'hui et se trouve dissoute d'après l'acte de société. Robert Froste est par le présent autorisé à régler et liquider les affaires de la maison de Montréal, Thomas Froste celles de la maison de Québec, et Joseph Froste celles de la maison de Liverpool.

Québec, 1er mai 1839.

## ROBERT FROSTE.

Par son procureur, ROB. D. WATTERS.

THOMAS FROSTE.

Par son procureur, ROB. D. WATTERS.

JOSEPH FROSTE.

Par son procureur, ROB. D. WATTERS.

Québec, 1er mai 1839.

## LES affaires qui faisaient ci-devant à Montréal

de ROBERT FROSTE & Co., seront continuées à dater de ce jour par les soussignés, sous les mêmes nom et raison.

Montréal, 1er mai 1839.

## ROBERT FROSTE,

Par son procureur, R. D. Watters.

ROBERT D. WATTERS.

27 décembre 1838.

## N. B. R. LATHAM désire terminer ses affaires

actuelles, vendra son fonds de commerce à des prix réduits. Ceux qui lui doivent voudront bien payer leurs comptes respectifs sans délai.

27 décembre 1838.

## CHARLES McDONALD,

PEINTRE DE MAISONS ET D'ENSEIGNES,

VITRIER, ETC.

Fait ses remerciements de l'encouragement libéral qu'il a reçu des habitants de Québec, et les informe respectueusement qu'il continue les affaires au n. 15, rue Saint-Louis, où toutes commandes seront promptement exécutées, et si se flâte que ses prix sont toujours raisonnables et ses matériaux supérieurs à ceux qui ont été fournis jusqu'ici.

27 décembre 1838.

## 6700 DEMANDE SIX BONS JOURNALIERS.

On leur donnera les plus hauts gages.

Québec, 8 avril 1839.

## LICENCES D'AUBERGES POUR LA

CAMPAGNE.

BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX,

Québec, 16 Mars 1839.

## AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'en

conséquence de l'Ordonnance 2 Certaine Chap. 14, intitulée: "Ordonnance pour amender un vieil acte"

et mentionné au par pour mieux régler les Auberges et les Aubergistes," toutes licences à être accordées ci après pour les campagnes de ce district, ne seront ainsi accordées que selon la forme et les requisiions de cette ordonnance, et aux personnes seulement qui se présenteront pourvue de l'Affidavit et certifié dans la forme y spécifiée et onnée; et que telles personnes qui pourront avoir déjà reçu ce Bureau des certificats pour obtenir des licences pour les campagnes de ce district, devront aussi se présenter munies de tel Affidavit et certifié, et s'être qualifiées de nouveau selon les requisiions de la dite ordonnance, et qu'une liste des personnes auxquelles de tels certificats auront été ainsi accordés, devra être transmise au Greffier de la Paix par le plus ancien juge de paix ou officier de milice, (selon le cas) le ou avant le QUINZIEME jour de MAI, de chaque année, après laquelle période aucun tel certifié ne peut être légalement accordé.

La première clause de la dite ordonnance, statuant, qu'à compter de la passation de cette ordonnance, il ne sera accordé aucune licence à aucune personne ou personnes pour tenir maison ou place d'entretien public dans aucune paroisse de campagne ou township, à moins que la personne ou les personnes qui les demandent, ne produisent un certifié à l'effet ci-dessus requis, du plus ancien juge de paix, de l'officier de milice le plus élevé en grade, et du marguillier en charge de telle paroisse ou township; ou dans les lieux où il n'y aura pas de marguillier en charge résident ou présent dans telle paroisse ou township, du plus ancien juge de paix et de deux officiers de milice les plus élevés en grade; ou, dans les lieux où il n'y aura pas de marguillier en charge, ni de juge de paix, des trois officiers de milice les plus élevés en grade, résidant dans la paroisse ou township pour le ou lequel telle licence est demandée; ou s'il n'y a pas dans telle paroisse ou township, trois personnes qui lui sent, sous les dispositions de cette ordonnance, et sur tel certifié, alors de telle personne et résident qui tiendront aucun des offices ou grades susdits; et aucune personne ne recevra non plus telle licence, à moins que le certifié, établissant qu'elle est une personne propre et convenable pour l'obtenir, ne dise aussi qu'elle a une maison, une étable et des commodités pour les voyageurs, selon les requisitions de cette ordonnance, et qu'elle a passé une reconnaissance envers Sa Majesté, devant un ou plusieurs juges de paix, conjointement et séparément, avec deux coadjuteurs, à la satisfaction des personnes accordant tel certifié pour le paiement de toutes les amendes, qu'elle pourra être condamnée à payer pour aucune offense contre les dispositions de cette Ordonnance ou de l'Acte ci devant cité, pendant le temps pour lequel telle licence sera octroyée: Pourvu toujours, que la personne ou les personnes demandant tel certifié, ne soit pas en même temps commerçant, ou détaillier d'Esprits, Brandy, Vin ou aucune espèce de Liqueurs Spiritueuses.

PERRAULT & SCOTT,

Greffier de la Paix.

27 décembre 1838.

## AVIS.

Le soussigné curateur à la succession vacante de feu ANTOINE LIZOTTE, étudiant en droit, prie les débiteurs de cette succession de payer immédiatement leur dû, et les créanciers de produire leurs réclamations dûment authentiquées à A. B. STOUTS, écuyer, notaire, à Québec, et à R. PRIZE, écuyer, notaire, à Ste-Anne de la Pocatière, franc de Port.

FRS. LIZOTTE, u 2 w curateur.

St-Roch, 19 avril 1839.

## AVIS aux gens qui ont des moullis à scies.—A

la Malbaie on force et tourne des Manivelles de toutes manières. S'adresser à M.

FRS. GUAY.

Saguenay, 16 avril 1839.

## AVIS.

Le soussigné ayant pris SEVERUS MARCHILDON, son commis en société dans son commerce, les affaires seront continuées à partir du 1er Mai par J. B. H. HARDY & Co.

Québec, 4 avril 1839.

J. B. H. HARDY.

12 s

## AVIS.

Le soussigné informe ses amis et le public en général qu'il a pris M. LAURENT TETU comme associé dans son commerce, et les affaires seront conduites d'après cette date sous les noms et raison de THOMAS BOISSEAU & Co.

Québec, 1er avril 1839.

P. BOISSEAU.

Québec, 1er avril 1839.

## AVIS.

Les soussignés informant leurs amis et le public en général qu'ils sont entrés ce jour en société comme marchands sous les nom et raison de PIERRE BOISSEAU & Co.

Québec, 1er avril 1839.

P. BOISSEAU.

LAURENT TETU.

Québec, 1er avril 1839.

## AVIS.

Le soussigné ayant été nommé curateur à la succession de feu PIERRE DASSILVA, écuyer, requiert tous ceux qui peuvent devoir à la dite succession de lui payer le montant de leur dû, et tous ceux qui ont des réclamations contre la dite succession sont priés de les produire dûment authentiquées.

Québec, 11 mars 1839.

3 m d

P. PELLETIER, curateur.

## SOCIÉTÉ.

Le commerce fait ci-devant par R. LATHAM sera continué, à partir du 1er mai prochain, par les soussignés, qui sont entrés en société sous la raison de LATHAM & RUSTON.

R. LATHAM.

THOS. RUSTON.

27 décembre 1838.

## N. B. R. LATHAM désire terminer ses affaires

actuelles, vendra son fonds de commerce à des prix réduits. Ceux qui lui doivent voudront bien payer leurs comptes respectifs sans délai.

27 décembre 1838.

## CHARLES McDONALD,

PEINTRE DE MAISONS ET D'ENSEIGNES,

VITRIER, ETC.

Fait ses remerciements de l'encouragement libéral qu'il a reçu des habitants de Québec, et les informe respectueusement qu'il continue les affaires au n. 15, rue Saint-Louis, où toutes commandes seront promptement exécutées, et si se flâte que ses prix sont toujours raisonnables et ses matériaux supérieurs à ceux qui ont été fournis jusqu'ici.

27 décembre 1838.

## 6700 DEMANDE SIX BONS JOURNALIERS.

On leur donnera les plus hauts gages.

Québec, 8 avril 1839.

## LICENCES D'AUBERGES POUR LA

CAMPAGNE.

BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX,

Québec, 16 Mars 1839.

## AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'en

conséquence de l'Ordonnance 2 Certaine Chap. 14, intitulée: "Ordonnance pour amender un vieil acte"

et mentionné au par pour mieux régler les Auberges et les Aubergistes," toutes licences à être accordées ci après pour les campagnes de ce district, ne seront ainsi accordées que selon la forme et les requisiions de cette ordonnance, et aux personnes seulement qui se présenteront pourvue de l'Affidavit et certifié dans la forme y spécifiée et onnée; et que telles personnes qui pourront avoir déjà reçu ce Bureau des certificats pour obtenir des licences pour les campagnes de ce district, devront aussi se présenter munies de tel Affidavit et certifié, et s'être qualifiées de nouveau selon les requisiions de la dite ordonnance, et qu'une liste des personnes auxquelles de tels certificats auront été ainsi accordés, devra être transmise au Greffier de la Paix par le plus ancien juge de paix ou officier de milice, (selon le cas) le ou avant le QUINZIEME jour de MAI, de chaque année, après laquelle période aucun tel certifié ne peut être légalement accordé.

La première clause de la dite ordonnance, statuant, qu'à compter de la passation de cette ordonnance, il ne sera accordé aucune licence à aucune personne ou personnes pour tenir maison ou place d'entretien public dans aucune paroisse de campagne ou township, à moins que la personne ou les personnes qui les demandent, ne produisent un certifié à l'effet ci-dessus requis, du plus ancien juge de paix, de l'officier de milice le plus élevé en grade, et du marguillier en charge de telle paroisse ou township; ou dans les lieux où il n'y aura pas de marguillier en charge résident ou présent dans telle paroisse ou township, du plus ancien juge de paix et de deux officiers de milice les plus élevés en grade; ou, dans les lieux où il n'y aura pas de marguillier en charge, ni de juge de paix, des trois officiers de milice les plus élevés en grade, résidant dans la paroisse ou township pour le ou lequel telle licence est demandée; ou s'il n'y a pas dans telle paroisse ou township, trois personnes qui lui sent, sous les dispositions de cette ordonnance, et sur tel certifié, alors de telle personne et résident qui tiendront aucun des offices ou grades susdits; et aucune personne ne recevra non plus telle licence, à moins que